



SUD

TERRE
D'ÉMERAUDE
COMMUNAUTÉ

Hiver 2021

Le magazine
de votre Communauté
de communes

Semestriel

#3

Grand angle

Les missions du service Environnement



**Avancées
territoriales**
La petite enfance

P.3



Suivons le cap
Tourisme

P.10



Point de vue
Jean-Paul DUTHION

P.12



Dossier spécial
Natura 2000



P. 5



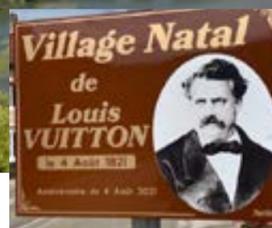
**TERRE
D'ÉMERAUDE**
COMMUNAUTÉ

Sud Jura

Lac d'Étival



Sens solidaire



Comme une litanie sans fin la valse des variants de la covid continue.

Et pourtant, le quotidien est là avec la gestion des priorités, les arbitrages à réaliser et l'institution à administrer.

Cela va faire deux ans que le virus maintient une épée de Damoclès sur nos têtes.

Et pourtant, dix-huit mois depuis la mise en place de Terre d'Émeraude Communauté, nous n'avons pas eu d'autres choix que de faire avec, sans pour autant remettre en cause le principe fondamental de l'équilibre de notre action territoriale.

Les deux maîtres mots ont été cohérence et adaptabilité. Cohérence pour ne pas injurier l'avenir et adaptabilité pour avancer malgré un horizon embrumé.

Le risque majeur eut été d'être saisi du syndrome des bras ballants. Pathologie qui consiste à faire porter le singe sur les épaules des institutions qui nous entourent ou simplement des autres et ainsi justifier la non action

et le refus d'avancer. C'est un invité sournois qui quand on le sort par la porte revient parfois par la fenêtre.

Le parti pris de l'action, dès lors qu'il intervient sous les auspices du bon sens et de la logique, est toujours la meilleure solution.

Cohérence et adaptabilité

C'est la ligne de conduite que l'Assemblée communautaire a unanimement adoptée et ainsi permis un catalogue de réalisations dense que le prochain rapport d'activités 2021 mettra en lumière.

Que les délégués communautaires soient ici remerciés pour leur implication, leur disponibilité, la



régularité de leur présence et leur sens de l'intérêt pour la population du territoire jamais démenti.

À chaque jour suffit sa peine, il nous faut maintenant profiter au mieux des fêtes de fin d'année. Avec évidemment une pensée très forte pour ceux qui sont dans les difficultés ou confrontés à la maladie.

Que la magie de Noël apporte douceur et sérénité. ■

cette citation d'Antoine de Saint-Exupéry : « *Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.* » et agissons... ■

Franck GIROD
Gestion de l'eau et des ressources naturelles- Biodiversité

Jean-Noël RASSAU
Délégation Spéciale Natura 2000

Jean-Paul DUTHION
Environnement, transition écologique et énergétique

LE MOT SUR L'ENVIRONNEMENT

La lutte contre l'érosion de la biodiversité et des ressources en eau, l'adaptation au changement climatique sont autant de défis à relever pour nos sociétés. Si une approche globale est fondamentale, nos territoires ont le devoir d'agir localement. Terre d'Émeraude Communauté, consciente de ses responsabilités en matière d'aménagement, de développement et d'animation du territoire, a très vite décidé de se doter d'un service « environnement et développement durable ». Des moyens humains et budgétaires seront dédiés à la conduite des plans

d'actions devant permettre de relever les défis auxquels nous aurons à faire face. C'est collectivement que nous devons les relever afin de préserver nos environnements de vie et d'initier les dynamiques nécessaires à un développement durable « raisonnable et raisonné », à l'échelle de notre territoire. Véritable service support et pôle ressource, le service environnement et développement durable mettra l'ensemble de ses expertises et de ses outils au service des élus et des acteurs socio-économiques du territoire pour la bonne conduite de leurs projets. Ensemble méditons

La petite enfance

Le maillage pour répondre aux besoins

Si traditionnellement, l'accueil des enfants se faisait auprès des familles, ce schéma n'est plus d'actualité.

De nouveaux modes de garde doivent donc être trouvés, notamment pour les familles dont les deux parents travaillent.

Terre d'Émeraude Communauté regroupe 92 communes sur un vaste territoire géographique. Il est donc très difficile de proposer une solution satisfaisante pour tous.

Pour répondre à ces besoins divers, notre Communauté de communes propose déjà un certain nombre de services :

- Le multi-accueil « Pause Câlin » à Moirans-en-Montagne. La structure permet d'accueillir 20 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, sur de l'accueil régulier ou occasionnel.

- Le multi-accueil « Les petits canards » à Clairvaux-les-Lacs. Créée en 2003, la structure de 12 places propose des accueils réguliers, des accueils occasionnels et des accueils d'urgence, en direction des enfants âgés de 0 à 4 ans.

Pour accompagner les Assistant(e)s Maternel(le)s et les Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM) de Val Suran, Orgelet et Doucier, trois Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s Itinérants (RAMI) maillent également le territoire à Orgelet, Clairvaux-les-Lacs et Moirans-en-Montagne. Le RAMI étant un lieu d'information, d'animation et de médiation ouvert aux assistant(e)s maternel(le)s, aux parents et aux enfants.

Une crèche de 12 places ouvrira ses portes à Poids de Fiole : toutes les places étant pourvues, les familles retenues pourront bénéficier de cet accueil dès le 31 janvier.

Enfin, le Conseil Communautaire a délibéré sur le recours à une concession de service public pour la

gestion et l'exploitation d'une micro-crèche à Arinthod qui devrait ouvrir ses portes en septembre 2022. ■



Écho



CONFÉRENCE

Rencontre avec les secrétaires de Mairie

La collectivité a organisé une conférence dédiée aux secrétaires de Mairie le mardi 9 novembre 2021.

Près de 50 secrétaires (70%) ont répondu favorablement à l'invitation et se sont retrouvés au cinéma François Truffaut de Moirans-en-Montagne.

Cette rencontre a permis aux secrétaires du territoire de pouvoir identifier les personnes relais au sein de la Communauté de communes en fonction des thématiques et parallèlement, de permettre aux agents de Terre d'Émeraude Communauté d'identifier les secrétaires de Mairie. En effet, ces agents de proximité sont le relais des Maires permettant les échanges entre l'EPCI et les communes.

Conjointement, ce rassemblement leur a donné la possibilité de se connaître entre eux/elles - compte tenu de la taille du territoire - et d'échanger sur diverses problématiques auxquelles ils/elles peuvent être confronté(e)s.

Deux conférences auront lieu chaque année et traiteront de sujets choisis par les secrétaires de Mairie. Une belle occasion de rompre l'isolement de ces hommes et ces femmes qui travaillent dans nos mairies, de quelques heures à quelques jours par semaine. ■

ACTIONS SOCIALES

Les séniors de Terre d'Émeraude en vacances



En partenariat avec l'ANCV, deux voyages pour les plus de 60 ans ont été organisés par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Terre d'Émeraude Communauté.

Réservé en priorité aux habitants du territoire, ce voyage, qui était pour la plupart une première, aura permis de faire des rencontres, de tisser des liens et de découvrir deux magnifiques régions de France.

Le premier bus a pris la direction de Morzine (Haute-Savoie) du 25 septembre au 2 octobre 2021 avec au programme plusieurs excursions ; visite de la ville Yvoire/ Thonon-les-Bains, Montriond le lac, etc.

Le second a emmené les voyageurs vers Port Manech (Bretagne) du 9 au 16 octobre 2021 avec aussi des visites comme La Pointe du Raz, Concarneau, le musée de Pont-Aven, etc.

Les membres du CIAS espèrent que les conditions sanitaires n'empêcheront pas d'organiser à nouveau ces voyages en 2022 en permettant au plus grand nombre de bénéficier de ces voyages à un tarif préférentiel. ■

DES MUTUELLES INTERCOMMUNALES

Terre d'Émeraude Communauté et le Centre Intercommunal d'Action Sociale vont conventionner avec la Mutualité Familiale et Amellis Mutuelle.

L'entraide et la solidarité sont au cœur de cette démarche pour rendre possible l'accès aux soins pour tous, tout en bénéficiant d'une complémentaire santé adaptée aux besoins des habitants

Cette idée novatrice permet le regroupement d'un maximum de personnes, dans le but d'obtenir des conditions de remboursements et des tarifs avantageux au niveau des dépenses de santé.

Cette initiative, accessible à l'ensemble des habitants de Terre d'Émeraude Communauté, sera mise en place dès le 3 janvier. Vous pourrez rencontrer ces deux mutuelles sur rendez-vous dans vos Espaces France Services. ■

Plus d'information sur...
www.terredemeraude.fr

■ Édito	
■ Avancées territoriales	p.3
■ Grand angle	p.4 et 9
■ Dossier spécial	p.5 à 8
■ Suivons le cap	p.10
■ Vecteurs d'idées	p.11
■ Section entretiens	p.12

39° SUD

Magazine semestriel édité par Terre d'Émeraude Communauté

Parution : Hiver 2021

Directeur de publication
Philippe Prost

Conception éditoriale & rédaction
Terre d'Émeraude Communauté

Maquette graphique
Rectangle

Mise en page
Celine Thoubillon

Crédits photos
Fanny Anais D
Quentin Danel pour Office de
Tourisme Pays des Lacs et Petite
Montagne
Terre d'Émeraude Communauté

Impression
ABM graphic

Tirage
14000 exemplaires

Plus d'information sur...
www.terredemeraude.fr

Les missions du service Environnement



GEMAPI GÉstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations

Cette compétence responsabilise les collectivités en matière de bon état des cours d'eau (fonctionnement hydrologique, qualité de l'eau...) et de protection contre les inondations. Néanmoins, l'écoulement de l'eau ignore les frontières administratives, et l'activité humaine à l'amont d'une rivière peut avoir des conséquences sur l'aval : ce principe de solidarité implique que la gestion des milieux aquatiques soit envisagée à l'échelle de tout le bassin versant. Sur le territoire

intercommunal, la compétence GEMAPI est ainsi transférée au Syndicat Mixte du PNR du Haut Jura sur l'Ain Médiann, la Valouse et la Bienne, au Syndicat Rivière Ain Aval Affluents sur le Suran, et exercée en régie sur le bassin versant de la Seille (pas de cours d'eau permanent).

Les actions conduites sont diverses : traitement d'embâcles, lutte contre les plantes invasives, effacement de seuils pour restaurer la libre circulation des poissons, consolidation d'un mur de soutènement, suivi des débits... ■

Espaces Naturels Sensibles

Protéger et valoriser des sites remarquables

Terre d'Émeraude Communauté abrite plusieurs Espaces Naturels Sensibles (ENS) labellisés par le Département du Jura, dont 2 en gestion directe : Lac et marais de Viremont à Valzin en Petite Montagne et Cirque et marais de Vogna à Arinthod.

Ces espaces font l'objet d'un plan de gestion qui dresse un état des lieux de chaque site (contexte, patrimoines,

activités...) et détermine la manière dont ils seront gérés, concernant la préservation de la biodiversité mais aussi l'accueil et l'information du public.

Diverses actions peuvent être menées sur les ENS, soutenues financièrement par le Département, qui renforce ainsi la préservation et la valorisation de ces sites exceptionnels. ■

communes lancera l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), véritable projet territorial de développement durable. Son objectif : maîtriser la consommation d'énergie, développer les énergies renouvelables et atténuer les effets du changement climatique. Des temps d'information

et de concertation associeront bientôt l'ensemble des acteurs du territoire (élus, entreprises, associations, habitants...) pour faire vivre ce projet ambitieux ! ■

Éducation à l'environnement

Connaître et comprendre pour être en capacité d'agir

La protection de la nature et le développement durable sont des enjeux majeurs pour nos générations et celles à venir. Consciente de cette responsabilité, Terre d'Émeraude Communauté se donne pour objectifs de sensibiliser les plus jeunes à l'environnement et aux comportements éco-responsables.

Pour cela, elle impulse et soutient financièrement un programme d'animations environnement dans les écoles, qui repose sur la participation

d'intervenants auprès des élèves, en classe mais aussi sur le terrain.

Ce programme est conçu comme un accompagnement aux projets des enseignants. Un appel à candidatures est lancé à la rentrée scolaire pour les mobiliser sur différentes thématiques (biodiversité, eau, déchets, transition énergétique). Dans ce cadre, ce sont 26 classes, soit 480 élèves, qui pourront bénéficier d'animations au premier semestre 2022 ! ■



Transition énergétique

Le territoire à l'heure du changement climatique

Les collectivités sont désormais en première ligne pour retranscrire au niveau local les objectifs internationaux et nationaux en matière de transition énergétique, et Terre d'Émeraude Communauté s'inscrit pleinement dans cette démarche. La prise de compétence mobilité en

2021 lui permet ainsi d'organiser, développer et diversifier les mobilités du territoire, pour répondre aux besoins des habitants et des visiteurs, et initier de nouvelles dynamiques de déplacement, plus sobres en carbone que le tout voiture. Début 2022, la Communauté de

Lutte contre l'ambroisie

L'affaire de tous !



L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante annuelle dont le pollen est fortement allergisant. Envahissante, elle est en pleine progression dans notre département. La lutte contre cette plante représente donc un enjeu majeur de santé publique et est obligatoire pour les propriétaires de terrains concernés. Son élimination doit être réalisée avant la floraison, qui a lieu au mois d'août, afin de réduire l'exposition de la population aux pollens.

Dans chaque commune, un référent ambroisie est chargé de signaler les nouvelles stations d'ambroisie, d'inciter les propriétaires à détruire les foyers, de sensibiliser les citoyens aux problèmes liés à la plante. Il assure ces missions en lien avec la FREDON Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de communes. ■



Natura 2000 : le territoire engagé pour la biodiversité



Impulsés par l'Europe, les sites Natura 2000 visent à préserver des habitats naturels et des espèces représentatifs de la biodiversité européenne et rares ou menacés sur le territoire.

Ces habitats et espèces sont listés dans deux directives européennes : la **Directive Oiseaux** de 1979 (à l'origine de la création de zones de protection spéciale (ZPS)) et la **Directive Habitats-Faune-Flore** de 1992 (création de zones

spéciales de conservation (ZSC)). Ces directives fixent des objectifs de préservation et d'amélioration de l'état de conservation de ces habitats et espèces qui sont dits « **d'intérêt communautaire** ». ■

Notions clés

Concertation et volontariat : la démarche de la France pour atteindre les objectifs de Natura 2000

Si l'objectif général de Natura 2000 à l'échelle d'un site est identique pour tous les états membres de l'Union Européenne - il s'agit de **maintenir ou rétablir, dans un état de conservation favorable, les habitats naturels et les espèces**

pour lesquels le site a été désigné - chaque état a pu décider de la méthode pour atteindre cet objectif. **La France a choisi une démarche principalement concertée et volontaire** :

- Un document d'objectifs (DOCOB)

est rédigé pour chaque site Natura 2000, en concertation avec les acteurs du territoire. • Puis chaque ayant droit (propriétaire, gestionnaire de terrains) peut s'investir dans la gestion du site Natura 2000, par la signature de contrats et de chartes Natura 2000. ■

“
La France compte 1 766 sites, dont 212 sites marins, couvrant près de 13% du territoire terrestre métropolitain et 34% de la surface marine.
”



Le rôle de Terre d'Émeraude Communauté dans Natura 2000

En tant que structure animatrice, Terre d'Émeraude Communauté assure l'animation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » et fait chaque année des propositions d'orientations au

COPIIL. Elle doit avant tout aider à la mise en œuvre des actions prévues dans le DOCOB : son rôle est ainsi à la fois technique, relationnel et administratif. La Communauté de communes

participe également aux réunions de COPIL des autres sites Natura 2000 du territoire, et prend ainsi part aux décisions qui peuvent être prises pour ces sites. ■

État de conservation : Favorable ou défavorable, cet indicateur renseigne sur l'état des espèces et des habitats et, de manière indirecte, sur les éventuelles pressions qui pèsent sur eux. Par exemple, le Glaieul des marais est considéré en mauvais état de conservation : plante menacée par l'assèchement et l'enrésinement des prairies humides, il est en très forte régression en France, ne se cantonne plus qu'à quelques départements de l'axe Alpes-Jura, et n'est présent que sur deux zones dans le Jura.

Intérêt communautaire : Les espèces et les habitats listés dans les Directives Oiseaux et Habitats-Faune-Flore sont en danger d'extinction, vulnérables, rares et/ou endémiques. On qualifie d'intérêt communautaire « prioritaire » les plus menacés d'entre eux.

Document d'objectifs (DOCOB) : Plan de gestion d'un site Natura 2000 comprenant un état des lieux (diagnostic) du site, des objectifs de conservation et un plan d'actions sur plusieurs années.

Comité de pilotage (COPIL) : C'est l'organe privilégié de concertation du site qui conduit l'élaboration puis l'animation du DOCOB : il examine, amende et valide chaque étape de la vie du site. Présidé par un élu local, il réunit l'ensemble des acteurs concernés par le site Natura 2000 ; sa composition est fixée par arrêté préfectoral. ■

Site « Petite Montagne du Jura »

(FR312013 et FR4312013)

Structure animatrice : Terre d'Émeraude Communauté

Date de création du site : 1998

Superficie : 38 293 hectares

35 communes de Terre d'Émeraude sont concernées

Caractéristiques : territoire rural composé d'une grande variété de

milieus naturels différents :
 • Milieux ouverts : pelouses, prairies, haies, lisières
 • Milieux humides : cours d'eau, lacs, mares, marais
 • Milieux rocheux : falaises, éboulis, grottes
 • Milieux forestiers : feuillus, résineux, boisements mixtes

Quelques espèces justifiant le classement du site : Glaieul des marais, Agrion de Mercure, Engoulevent d'Europe, chauves-souris dont le Petit Rhinolophe...

Site « Complexe des Sept Lacs du Jura »

(FR8201643 et FR8212025)

Structure animatrice : Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Date de création : 2002

Superficie totale : 2 162 hectares

Une commune de Terre d'Émeraude est concernée : Bonlieu

Caractéristiques : site des 7 lacs (Narlay, Ilay, le Vernois, Bonlieu, Petit et Grand Maclu et du Fioget)

mais également tourbières, marais, zones de transitions colonisées par des prairies ou des forêts humides, falaises...

Quelques espèces justifiant le classement du site : Chevêchette d'Europe, Liparis de Loesel, Lynx Boréal, Faucon pèlerin, Chabot...

Site « Plateau du Lizon »

(FR4301316 et « FR4312026 »)

Structure animatrice : Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Date de création : 2004

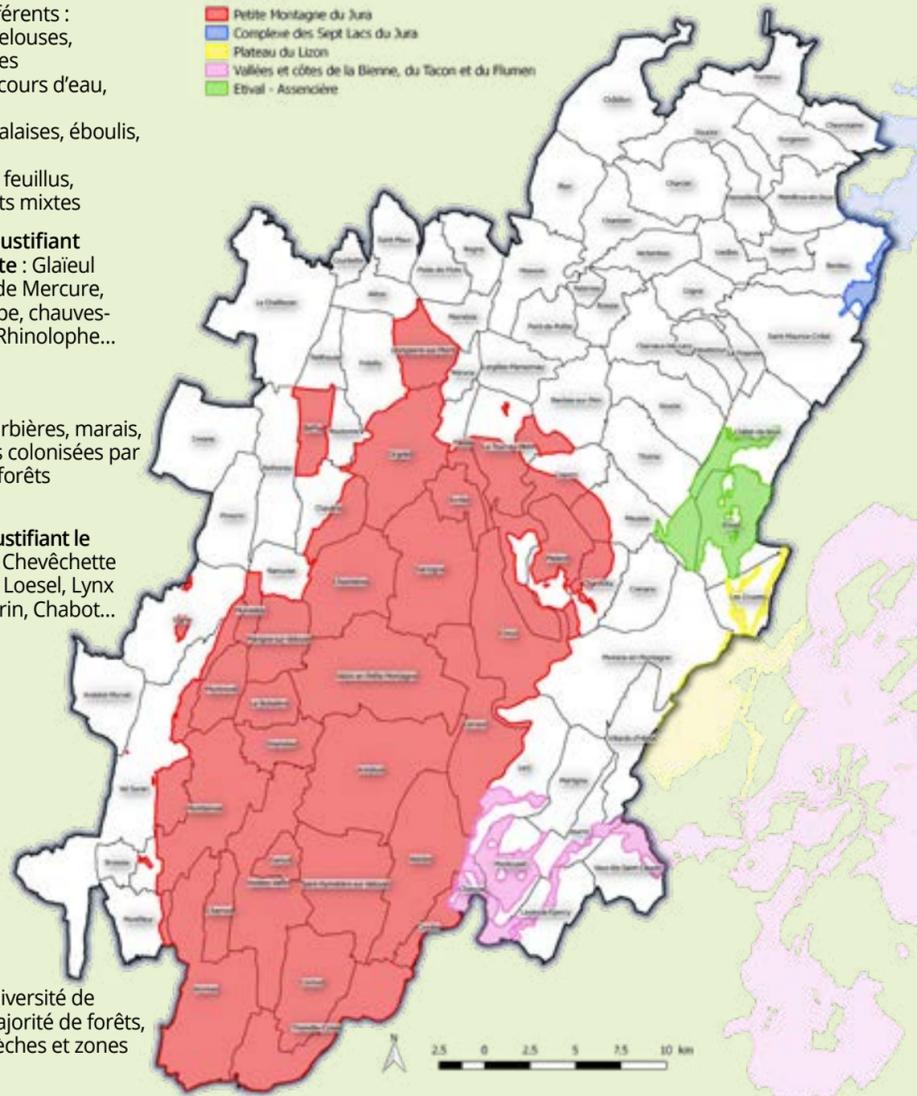
Superficie totale : 2 080 hectares

Deux communes de Terre d'Émeraude sont concernées : Les Crozets, Moirans-en-Montagne

Caractéristiques : diversité de milieux avec une majorité de forêts, prairies, pelouses sèches et zones humides

Quelques espèces justifiant le classement du site : Triton crêté, Bondrée apivore, Damier de la Succise, Lynx Boréal, Liparis de Loesel, Ecrevisse à pattes blanches...

Sites Natura 2000
 • Petite Montagne du Jura
 • Complexe des Sept Lacs du Jura
 • Plateau du Lizon
 • Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen
 • Etival - Assencière



Site « Etival – Assencière »

(FR4301327 et FR4312022)

Structure animatrice : Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Date de création : 2004

Superficie totale : 1 644 hectares

Trois communes de Terre d'Émeraude sont concernées : Châtel de Joux, Etival, Meussia

Caractéristiques : site majoritairement forestier, comprenant également lacs et zones humides, l'imbrication de ces milieux permettant la présence d'espèces de grande valeur patrimoniale comme l'Hypne brillante, le Damier de la succise ou le Mélibée

Quelques espèces justifiant le classement du site : Sonneur à ventre jaune, Chabot commun, Gélinotte des bois, Chouette de Tengmalm

Site « Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen »

(FR4301331 et FR4312012)

Structure animatrice : Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Date de création : 1998

Superficie : 17 594 hectares

Six communes de Terre d'Émeraude sont concernées : Vaux-les-Saint-Claude, Jeurre, Lavancia-Epercy, Chancia, Montcusel, Lect

Caractéristiques : habitats représentatifs du Haut-Jura (forêts de montagne, falaises et milieux rupestres, zones humides et tourbières, torrents et vallées encaissées, prairies et coteaux secs) et espèces associées

Quelques espèces justifiant le classement du site : Aigle royal, Grand tétras, Apollon, Castor d'Europe, Lynx boréal, Sabot de Vénus, Miniptères de Schreibers

Volet « Conservation des habitats et des espèces »

Les **contrats Natura 2000** sur différents types de milieux : forestiers, ouverts non agricoles et agricoles



Des éleveurs engagés en faveur de la biodiversité

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles dans le développement de pratiques favorables à la biodiversité : pâturage extensif de zones humides et de pelouses sèches, fauche tardive des prairies maigres, réduction de la fertilisation... Pour ce faire, l'exploitant s'engage à respecter un cahier des charges et reçoit en contrepartie une aide financière de l'Etat et de l'Europe. ■

EN CHIFFRES

• Aujourd'hui : 49 agriculteurs engagés dans la préservation des milieux naturels aux côtés de Natura 2000
 • 875 hectares de milieux agricoles bénéficient des MAEC dont 634 hectares de pelouses sèches, 201 hectares de prairies maigres et 39 hectares de zones humides.

Exemple des marais de Vogna et Brenet (Arinthod)

En partenariat avec la commune d'Arinthod, l'équipe Natura 2000 travaille depuis 2014 à la restauration hydro-écologique des marais de Vogna et de Brenet. Un contrat Natura 2000 a permis, dès 2018, de mettre en œuvre les premiers travaux de restauration sur 8 hectares : abattage d'arbres, débroussaillage, fauche et arrachage de la Verge d'or, création de mares, neutralisation de drains, etc. Tout au long du projet, l'équipe Natura 2000 a accompagné la commune dans ses démarches administratives, dans ses choix techniques et dans le suivi des chantiers. ■

Les intérêts de la restauration des marais pour la biodiversité et la ressource en eau

Les marais de Vogna et de Brenet sont deux zones humides couvrant plus de 13 hectares, connectées par une source souterraine, et accueillant une grande diversité d'habitats et d'espèces rares voire protégées en Franche-Comté. Véritables « éponges naturelles », elles absorbent l'eau, la stockent et la restituent en période de sécheresse. Situés en amont des sites de captage d'alimentation en eau potable de la commune d'Arinthod et des communes limitrophes, ces deux marais peuvent ainsi être considérés comme de véritables réservoirs d'eau et de biodiversité.



>>> RÉACTION

L'eau : l'enjeu primordial de demain

Témoignage de Jean-Charles Grosdidier | Maire d'Arinthod

Sur plus de 13 hectares, les zones humides de Brenet et Vogna présentent un intérêt majeur : elles abritent une grande diversité d'espèces animales et végétales caractéristiques des milieux humides et constituent un enjeu fort pour la ressource en eau.

Aussi, la commune a engagé dès 2014, en partenariat avec les services de Natura 2000 de la Communauté de communes, une réflexion sur ces deux marais afin de leur rendre leur vocation originelle. Ce projet sur 5 ans, d'environ 150 000 euros, a démarré en 2018 sous la forme d'un contrat Natura 2000. Il consiste tout d'abord en la réouverture des milieux. Sur le site de Brenet, la restauration comprend des travaux d'abattage, de débroussaillage, de création de mares, de suivi piézométrique. Sur le site de Vogna, qui joue un rôle de stockage, de régulation et d'épuration de l'eau aux abords immédiats des captages d'alimentation en eau potable, un projet de restauration hydro-écologique est également à l'étude. Il a pour objectif de remonter le niveau de la nappe

et de favoriser le développement d'une zone humide fonctionnelle. Sur ce second site à forts enjeux environnementaux (biodiversité, eau) et socio-économique (loisirs, tourisme), la commune a sollicité auprès du Conseil Départemental le classement en Espace Naturel Sensible, contribuant ainsi, dans la continuité des actions menées jusque-là, à renforcer la préservation et la valorisation de ce site exceptionnel.

Pour la commune, ce classement ENS est une reconnaissance de la valeur écologique du site et un outil supplémentaire pour le préserver. En parallèle, une étude est en cours afin de restaurer l'étang de Lissia qui est connecté aux deux marais. Pour la commune, le maintien de ces zones humides d'une grande valeur est essentiel et primordial. ■



Depuis 2005, 31 contrats ont été signés, soit au total près d'1,5 M€ de fonds publics versés sur le site Natura 2000.

- Milieux ouverts
- Milieux forestiers

Les partenariats avec des formations professionnelles

L'équipe Natura 2000 accueille régulièrement des étudiants du LEGTA/CFPA de Montmorot dans le cadre de projets tutorés et de chantiers nature. Ces partenariats donnent l'occasion aux élèves de formuler des conseils de gestion et d'intervenir concrètement lors de

travaux sur le terrain. En 2021, des élèves de BTS Gestion et Protection de la Nature ont ainsi planché sur un projet de création de mare chez un propriétaire privé à Aromas, dans le but de favoriser le Triton crêté, espèce d'intérêt communautaire. ■



Les acteurs mobilisés



Volet « Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel »

Pas de préservation efficace de la biodiversité sans une connaissance précise et régulièrement actualisée des habitats naturels et des espèces présents sur le site ! La mise à jour de ces connaissances peut se faire de plusieurs manières :

Dans le cadre des contrats Natura 2000, des inventaires de la faune et de la flore sont réalisés :

- Avant travaux, afin d'identifier les enjeux naturalistes en présence et de définir les travaux les plus pertinents.
- Après travaux, afin d'évaluer, sur plusieurs années, l'effet des travaux sur l'écosystème.

Dans le cadre de stages : l'équipe Natura 2000 accueille chaque année un ou plusieurs stagiaires missionnés pour explorer un milieu ou une espèce ciblée. Ce travail permet d'enrichir la base de données naturalistes du site, voire de faire émerger de nouveaux projets de conservation. La restauration du marais de la Mercantine à Maisod a ainsi émergé de l'étude menée sur les milieux humides par notre stagiaire Laura en 2018 ! ■

La *Mélitée orangée*, une espèce menacée observée pour la première fois à Onoz, lors d'un suivi post-travaux.



Volet « Sensibilisation et information du public »

L'information et la sensibilisation des élus, des exploitants, des aménageurs et des habitants aux richesses naturelles de la Petite Montagne et à l'importance de les préserver durablement constitue également une mission Natura 2000.

Un cycle d'animations (sorties, conférences, chantiers écolocataires) est ainsi proposé chaque année, avec l'appui de structures partenaires pour assurer les animations. Chacun

peut à cette occasion s'informer, s'appropriier les enjeux du site, voire s'engager plus loin en nous transmettant par la suite ses observations naturalistes de terrain ! ■



Volet « Évaluation des incidences Natura 2000 »

Lorsque certaines activités ou certains travaux sont envisagés sur le site, l'équipe Natura 2000 a pour mission d'accompagner les porteurs de projets afin d'évaluer leur compatibilité avec la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire : on parle d'**évaluation d'incidences Natura 2000**.

Les projets concernés par ce dispositif figurent dans 3 listes : une liste nationale, une liste régionale et une liste locale, les deux premières ciblant des activités relevant déjà d'une procédure réglementaire (autorisation, déclaration...). Pour chaque projet, l'animateur Natura 2000 met en évidence

les connaissances disponibles, évalue les incidences potentielles sur la biodiversité et apporte des conseils pour éviter ou réduire les impacts négatifs. En fin de procédure, ce sont les services de l'Etat qui donnent un avis sur le projet. ■



Pour aller plus loin

Quelques pages ne suffisent pas à illustrer tout ce qu'entreprind l'équipe Natura 2000 de Terre d'Émeraude Communauté sur le territoire, et d'autres publications suivront pour

approfondir certains sujets ! En attendant, vous pouvez en apprendre davantage sur notre site internet et nous suivre *via* notre page Facebook >>>

Contact
@SiteNatura2000PetiteMontagneDujura
www.petitemontagnedujura-n2000.fr/
natura2000@terredemeraude.fr
03 84 48 85 15

Un vaste programme en faveur des pelouses sèches

Terre d'Émeraude s'engage aux côtés du Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN FC) met en œuvre différents programmes de connaissance et de gestion de la biodiversité, notamment en faveur des pelouses sèches. Depuis fin 2018, en partenariat avec Jura Nature Environnement et l'équipe Natura

2000 du site « Petite Montagne du Jura », il réalise un travail de cartographie de ces milieux sur la Petite Montagne et le Revermont.

Fin 2020, le CEN FC devient à ce titre lauréat de l'appel à projet Mob'biodiv lancé par l'Office

Français de la Biodiversité : il permet ainsi un déploiement conséquent de ressources et de moyens sur l'ensemble du territoire de Terre d'Émeraude Communauté, qui se traduit notamment par la mise en place en 2021 et 2022 d'une **mission « éco-pâturage » au sein du service**

Environnement et Développement Durable de la Communauté de communes, dont la responsabilité envers ces milieux est forte : on estime à environ 20 000 hectares la surface couverte par les pelouses sèches ! ■

Un programme qui vise trois objectifs principaux

- Cartographier les pelouses sèches et évaluer leur état de conservation (en 2022, ce travail sera réalisé par un stagiaire sur le secteur du pays des lacs) ;

- Accompagner les acteurs locaux et les propriétaires dans la mise en place de solutions de pâturage pérennes sur les pelouses sèches. ■

- Identifier les besoins de gestion pour ces milieux ;

Azuré de la croissette



Mobilisation générale en faveur des pelouses sèches !

Sans l'intervention de l'homme, les pelouses sèches sont vouées à s'enrichir naturellement, avant de laisser place à la forêt. C'est pourquoi des programmes de conservation comme celui porté par le CEN FC et

Terre d'Émeraude Communauté sont mis en place.

Vous êtes élu local, exploitant agricole ou encore propriétaire de pelouses sèches et souhaitez agir pour la

préservation de ces milieux naturels ? N'hésitez pas à nous contacter afin d'être guidé dans la marche à suivre : clement.giacomo@terredemeraude.fr ou 03.84.48.85.14





Une borne interactive pour les résidents

Une dernière action pour Liliane Acquistapace, Présidente et fondatrice de MoiranSolidarité.

L'association MoiranSolidarité récupère des objets du quotidien (vêtements, jouets, vaisselle, etc.) et les revend au profit d'organisations solidaires et de familles en difficulté. Pour sa dernière réunion, la Présidente sortante a proposé d'acquérir une borne interactive, mobile d'une valeur de 5 600 € et d'offrir ce matériel à l'EHPAD « Résidence du Moulin » de Moirans-en-Montagne.

Cette borne interactive propose de multiples exercices qu'ils soient memo-techniques, visuels ou auditifs et diverses animations (plus de 4 000 chansons), mais aussi de permettre des échanges en visio entre les résidents et leurs familles. Un très grand merci à Liliane Acquistapace et toute son équipe de bénévoles pour ce joli geste au profit de nos aînés ! ■



>> Si vous souhaitez rejoindre le banc des bénévoles : 07 87 11 80 40

Vouglans, une première saison satisfaisante

Plus de 43 000 nuitées au camping du Domaine du Surchauffant témoignent d'une première saison 2021 tout à fait correcte pour la régie de Vouglans.

Et ce n'était pas gagné d'avance ! Avec une météo catastrophique, 208mm de pluie en mai et une température max moyenne de 15°, une invasion de moustiques et la mise en place début août du Pass-sanitaire, la Régie de Vouglans a su surmonter ces péripéties pour satisfaire les touristes de tous horizons ! Et pour avoir rencontré au dernier atelier Vouglans, les commerçants partenaires de la zone du Surchauffant et de la Mercantine, ont su, eux aussi, tirer leur épingle du jeu et nous sommes pleinement satisfaits de cette réussite collective ! La saison 2022 ne pourra être qu'encore plus belle, avec au programme des nouveautés et, nous l'espérons vivement dans ce contexte si incertain, le retour de manifestations et d'événements si chers à nos habitants et à nos touristes.

Ensemble redonnons au lac de Vouglans le cachet qu'il mérite, en espérant que vous serez tous là ! ■



Découvrez ou redécouvrez le nouveau site internet des Cascades du Hérisson

www.cascades-du-herisson.fr

L'Office du Tourisme
www.juralacs.com

Plus d'information sur...

www.camping-surchauffant.fr

Zoom sur la semaine de l'industrie

"Inventer un avenir durable" : une semaine pour montrer que l'industrie s'adapte aux grands enjeux sociétaux

Du 22 au 28 novembre 2021, des milliers d'événements ont été organisés partout en France, mettant en lumière la richesse et la diversité du tissu industriel. L'objectif de la Semaine de l'industrie (SEDI) est de renforcer l'attractivité du secteur et de promouvoir les filières et métiers de l'industrie française auprès des collégiens, lycéens, apprentis et demandeurs d'emploi, ainsi que la mixité des métiers et la place des

femmes dans les différentes filières. Terre d'Émeraude Communauté, territoire industriel, s'est bien sûr inscrite dans cette démarche nationale afin de soutenir la filière. Pour la 1^{ère} année, le service Économie a sollicité les collèges et les industries locales afin de proposer des visites d'usines et des interventions pour les classes de 4^{ème}.

• Les classes de 4^{ème} du collège d'Arinthod ont visité l'unité de production de SMOBY et ont découvert les différents métiers que l'on peut exercer en industrie, de l'ingénieur au mécanicien. La visite a permis de traverser les deux unités de production (par soufflage ou injection) et de découvrir les différents ateliers nécessaires à la confection des jouets en plastique.

• Le collège de Clairvaux-les-Lacs a reçu la visite des sociétés SKF Aéronautique (Lons-le-Saunier) et de FMG (Clairvaux-les-Lacs), en présence de Justin BABILOTTE, sous-préfet de l'arrondissement de Lons le Saunier qui a également participé à la présentation. Au programme : présentation des métiers et échanges avec les élèves. ■

Le PLUi du Pays des Lacs

2021, une finalisation de la traduction réglementaire donnant corps au projet politique

Qu'est-ce que la traduction réglementaire d'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui a vocation à couvrir les 27 communes de l'ancienne Communauté de communes du Pays des Lacs, s'articule autour de plusieurs pièces :

• **Un rapport de présentation** comprenant les éléments nécessaires à la compréhension des enjeux du territoire du Pays des Lacs :

- Le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement, qui donnent un état des lieux du territoire, analysent ses dernières tendances et en déduisent des enjeux clés à relever.

- l'ensemble des explications et justifications des choix du projet et une évaluation environnementale des dispositions projetées ;

• **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)**, qui incarne le projet politique dressant des objectifs chiffrés et qualitatifs pour le territoire de Pays des Lacs. Le début d'année 2021 a été consacré à l'actualisation de ce projet, pour prendre en compte les dernières évolutions ayant marqué le Pays des Lacs, et notamment y intégrer

des orientations sur la transition énergétique ;

La « traduction réglementaire » du P.A.D.D., vise à mettre en place les outils pour mettre en œuvre le projet politique défini dans le P.A.D.D. Elle comprend des pièces opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme :

• **Un règlement** composé :

- D'un règlement graphique, plan divisant chaque commune en divers zones et secteurs liés à la vocation et aux activités et usages des sols (habitats, activités, équipements, tourisme agricole et naturel...);

- D'un règlement écrit, qui détaille des dispositions réglementaires pour chaque type de zone - Où peut-on construire ? Dans quelles conditions ? Que protège-t-on ?

• **Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)**, qui fixent des principes d'aménagement sur les secteurs qui auront vocation à être construits sur les 12 ans du PLUi. Les projets qui y prendront place devront être compatibles avec ces grands principes, en termes de vocation, d'accès, d'intégration paysagère...



Organiser le développement du territoire en accompagnant ses mutations progressives

Ces O.A.P. permettent, par une recherche de qualité des aménagements futurs, une qualité urbaine, paysagère et environnementale globale du territoire.

L'objectif est bien ici d'organiser le développement du territoire à horizon 2031, en accompagnant ses mutations progressives, dans le respect des lois et documents supra communautaires. ■



Plus d'information sur...
www.terredemeraude.fr

Jean-Paul Duthion

Vice-Président à l'Environnement et Maire d'Orgelet

Après un premier mandat d'adjoint au maire et conseiller communautaire de l'ancienne Communauté de communes Région d'Orgelet, j'ai été élu maire d'Orgelet en 2020.

À la suite de cette élection, je me suis tout naturellement porté candidat à la Vice-Présidence de Terre d'Émeraude Communauté en charge de la transition énergétique : je souhaitais en effet montrer que l'idée même de la préservation de nos ressources ne doit être ni partisane, ni être l'appropriation d'extrémistes de l'écologie, et que tout industriel et autre artisan, quel qu'il soit, pouvait apporter sa contribution à la protection de l'environnement.

Plus particulièrement dans nos territoires riches d'industries liées à la plasturgie, il m'est toujours très désagréable de lire des articles et d'entendre des publicités mettant

en cause les produits issus de cette filière, produits qui sont régulièrement associés à la pollution. Or, ce sont les individus qui polluent, en jetant les emballages plastiques de façon anarchique et en n'ayant pas les bons gestes de tri. Les industriels ont depuis longtemps déjà mis en place des structures de recyclage de leurs déchets. Les moyens de production ont eux aussi évolué, en utilisant moins d'énergie, contrairement d'ailleurs à d'autres industries comme la filière acier ou le verre. À nous de leur emboîter le pas afin de valoriser nos déchets et mettre en place de nouvelles méthodes de vie (chauffage, déplacement, consommation).

À ce titre, Terre d'Émeraude Communauté va se lancer dans une démarche obligatoire, au vu de sa taille de population : le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Plusieurs communications vont voir le jour prochainement afin d'en expliquer

le développement. Tous/toutes les maires du territoire seront concernés et seront sollicités par notre nouvelle recrue : Yacouba Diakité, appuyé dans son action par notre responsable de service Environnement : Céline Roux. Nous comptons réellement sur l'appui de tous pour faire de ce PCAET une action volontaire dans cet esprit de préservation de l'environnement, et non pas considérer celle-ci comme obligatoire. Il faudra faire entrer cet axe dans la phase de réflexion de notre projet intercommunal, ce ne doit pas être un combat, ni un axe politique, mais un fil conducteur présent dans l'ensemble des conceptions territoriales.

«
**faire en sorte que
notre territoire
soit un modèle de
développement
durable**
»

J'ai confiance en notre esprit volontaire et solidaire pour faire en sorte que notre territoire soit un modèle de développement durable, concept ô combien encore trop confus pour certains mais qui doit monopoliser nos esprits pour accoucher d'actions concrètes et compréhensibles par tous.

Le développement durable est une façon de concevoir l'avenir, il ne nous reste plus qu'à le porter, le faire vivre et fructifier. ■



Nicole Lancon

Florent Besson

Michela Brambilla



Présentation du CPIE HJ

Le CPIE du Haut-Jura, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement est une association d'éducation à l'environnement au service du territoire et des habitants. Le CPIE du Haut-Jura a pour vocation d'agir en vue d'une meilleure prise en compte de l'environnement et d'une relation harmonieuse entre l'homme et son patrimoine naturel, culturel et social. L'association entend faciliter l'appropriation des enjeux environnementaux et induire l'évolution des comportements, en mobilisant et en développant le pouvoir d'agir du citoyen.

L'association poursuit ces objectifs à travers la sensibilisation des publics (les jeunes, les familles, les touristes...), la formation, l'accompagnement des collectivités dans la transition écologique, la médiation et la conception d'outils pédagogiques (expositions, sentiers interprétation...).

Le mot de Nicole Lancon, Directrice

« Je suis née à Saint-Claude et j'habite à Pratz. Ce qui m'anime : le respect du vivant, la solidarité, la complexité du monde... Directrice du CPIE, en lien avec le projet stratégique de l'association, j'assure l'administration et le pilotage général des ressources, de l'équipe et des projets ou activités, aidée bien sûr par les administrateurs et la dizaine de salariés de la structure. J'ai vraiment apprécié pendant ces 29 années au CPIE de côtoyer du monde, que ce soit des élus, des professionnels, des techniciens, des agriculteurs, des « citoyens », ... de travailler avec une

équipe jeune, dynamique et d'être entourée par des bénévoles engagés. Avec toujours l'envie de me sentir utile, j'ai eu la chance de faire un travail en lien avec mes convictions profondes. À 60 ans, je quitte le CPIE confiante en l'équipe et la nouvelle co-direction. »

Le deux voix de Florent et Michela



Florent : « J'ai effectué mes premières missions pour le CPIE à la fin de l'année 2018. Je me suis rapidement senti en accord avec les valeurs de l'association et convaincu de l'utilité de ses activités. En effet, comment réussir la transition écologique sans éducation à l'environnement ? »



Michela : « Après différentes expériences dans le secteur privé, je cherchais un poste pouvant concilier mes convictions et mes compétences en comptabilité et en gestion. Le CPIE m'a offert cette opportunité. »

La co-direction permettra un fonctionnement optimal de l'association ! Florent assurera la relation avec les acteurs du territoire et coordonnera les projets, tandis que Michela aura pour charge le suivi interne de la structure. En 2022, le CPIE poursuivra ses missions tout en initiant de nouvelles actions autour de la mobilité durable (mise en place d'un atelier de réparation de vélo, des stages pour les jeunes, des formations...). Le CPIE est une véritable fabrique à projets ! ■

D'ici le 31/12/2023, la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) va imposer le tri des déchets organiques ou biodéchets.

Le SYDOM et ses adhérents souhaitent connaître les pratiques actuelles avant de proposer aux jurassiens les solutions les mieux adaptées.

5 minutes de votre temps pour remplir un bref questionnaire nous serait très précieux !

Rendez-vous sur : <https://forms.office.com/r/xwKhJffL70>



TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ
4 chemin du Quart | 39270 ORGELET
03 84 25 41 13
www.terredemeraude.fr
contact@terredemeraude.fr
[@Communautédecommuneterrredemeraude](mailto:contact@terredemeraude.fr)